

Nous sommes Mila

Témoignage Chrétien Publié le 5 février 2020

par Daniel Lenoir .

Le 11 janvier 2015, la revue jésuite *Études* publiait sur son site certaines des couvertures de *Charlie Hebdo* qui avaient caricaturé l'Église catholique, en précisant n'avoir pas choisi les plus choquantes. Las, face à la réaction d'une partie de l'opinion catholique, elle les retirait moins d'une semaine après. Cinq ans plus tard, la vidéo Instagram de Mila, réponse à de jeunes harceleurs l'attaquant pour son homosexualité, n'a fait que mettre en mots, en l'appliquant à l'islam, les caricatures que la revue *Études* n'avait osé publier.

On peut ne pas apprécier ses propos, qu'ils froissent nos conceptions de l'esthétique ou heurtent nos propres convictions. On ne peut excuser le déferlement de haine, de violence, et de menaces dont elle a fait l'objet sur les réseaux sociaux, au motif que « *qui sème le vent récolte la tempête* », pour reprendre les termes d'Abdallah Zekri, délégué général du CFCM, ou que « *l'insulte à la religion est évidemment une atteinte à la liberté de conscience* », comme l'a affirmé Nicole Belloubet. Quant à Ségolène Royal, elle accuse Mila de « *manquer de respect* »...

La remarque d'Abdallah Zekri n'est pas sans rappeler le « *ils l'ont bien cherché* » qui avait suivi l'attentat de 2015 dans certaines salles de cours. Et la ministre de la Justice, quant à elle, ne semblait pas, avant de se rétracter, avoir connaissance de la jurisprudence sur le sujet. « *En France, société laïque et pluraliste, le respect de toutes les croyances va de pair avec la liberté de critiquer les religions quelles qu'elles soient et avec celle de représenter des sujets ou objets de vénération religieuse ; le blasphème, qui outrage la divinité ou la religion, n'y est pas réprimé à la différence de l'injure, dès lors qu'elle constitue une attaque personnelle et directe dirigée contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance religieuse.* », rappelait en 2007 le jugement du TGI de Paris dans l'affaire des caricatures du prophète dans le même *Charlie Hebdo*.

Autrement dit, l'incitation à la haine contre les musulmans est réprimée, – comme cela vient d'être confirmé en cassation pour les propos islamophobes tenus par Eric Zemmour -, mais pas la critique ou la caricature de leur religion. D'ailleurs la procédure « pour incitation à la haine » ouverte contre Mila a été classée sans suite. Point n'est même besoin de revendiquer un « droit au blasphème », dans la mesure où celui-ci n'existe pas dans le droit pénal français, contrairement à de nombreux États. C'est d'ailleurs ce qui avait conduit *Témoignage chrétien* à demander l'abolition de cette qualification pénale dans le droit international après l'affaire Asia Bibi. Mais comme dans celle-ci, ce qui frappe avec l'affaire Mila, c'est l'absence de réaction spontanée de l'opinion laïque de gauche, à l'exception notable de l'Obs. Cela a laissé le terrain libre à un déchaînement raciste et islamophobe de l'opinion de droite et d'extrême-droite, qui y a trouvé une occasion de plus de dorer son très récent blason laïque. Comme la nature pour Aristote, la laïcité a horreur du vide.

Daniel Lenoir (<http://www.daniel-lenoir.fr>)